

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-1223

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Municipalité de Boischatel :

QUE Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} jour du mois d'octobre 2025 à 20 h, a adopté le règlement suivant :

Règlement 2025-1223 sur l'accès et la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la Municipalité

QUE Le présent règlement a reçu l'approbation finale du ministère des Transports et de la Mobilité durable le 6 octobre 2025.

QUE Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement en écrivant à direction@boischatel.net.

FAIT À BOISCHATEL, CE 7 OCTOBRE 2025

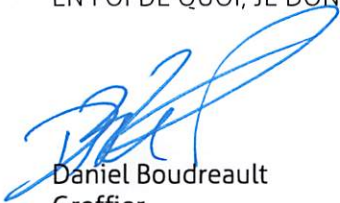


Daniel Boudreault
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 7^e jour du mois d'octobre 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 7^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2025.



Daniel Boudreault
Greffier